

Informations de base

2025/0349(COD)

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Décision

En attente de la position du Parlement en 1ère lecture

Autorisation accordée à la France d'adhérer à la convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines

Subject

3.10.04.02 Protection des animaux
3.15.04 Gestion des pêches, pêcheries, lieux de pêche
3.15.15 Accords de pêche et coopération


Zone géographique

France

Acteurs principaux


Parlement européen	Commissions conjointes compétentes au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<div style="border: 1px solid red; padding: 2px;">ENVI</div> Environnement, climat et sécurité alimentaire	MARAN Pierfrancesco (S&D)	11/02/2026
<div style="border: 1px solid red; padding: 2px;">PECH</div> Pêche	CAMARA Mélissa (Greens /EFA)	11/02/2026	
	Rapporteur(e) fictif/fictive KEMP Martine (EPP) LE CALLENNEC Isabelle (EPP) FRANQUEIRA RODRIGUES André (S&D) DELOGE Valérie (P/E) WERBROUCK Séverine (P/E) JUNCO GARCÍA Nora (ECR) YON-COURTIN Stéphanie (Renew) CANFIN Pascal (Renew) TOUSSAINT Marie (Greens /EFA) EVERDING Sebastian (The Left)		

Conseil de l'Union européenne		
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Affaires maritimes et pêche	KADIS Costas
Comité économique et social européen		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
17/11/2025	Publication de la proposition législative	COM(2025)0689 	
15/12/2025	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
15/04/2026	Vote en commission, 1ère lecture		
15/04/2026	Décision de la commission parlementaire d'ouvrir des négociations interinstitutionnelles à travers d'un rapport adopté en commission		
16/04/2026	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A10-0095/2026	Résumé
27/04/2026	Décision de la commission parlementaire d'engager des négociations interinstitutionnelles annoncée en plénière (Article 72)		
29/04/2026	Décision de la commission parlementaire d'engager des négociations interinstitutionnelles confirmée par la plénière (Article 72)		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/0349(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 043
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen
État de la procédure	En attente de la position du Parlement en 1ère lecture
Dossier de la commission	CJ59/10/04576

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Amendements déposés en commission		PE785.282	05/03/2026	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A10-0095/2026	16/04/2026	Résumé
Commission Européenne				

Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base législatif	COM(2025)0689 	17/11/2025		
Autres Institutions et organes				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES3864/2025	21/01/2026	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Autorisation accordée à la France d'adhérer à la convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines

2025/0349(COD) - 16/04/2026 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission de l'environnement, du climat et de la sécurité alimentaire et la commission de la pêche ont adopté le rapport de Pierfrancesco MARAN (S&D, IT) et de Mélissa CAMARA (Verts/ALE, FR) sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil habilitant la France à adhérer à la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines.

La commission compétente a recommandé que la position du Parlement européen arrêtée en première lecture selon la procédure législative ordinaire modifie la proposition comme suit.

Pour rappel, le 4 février 2025, les autorités françaises ont sollicité l'autorisation de l'Union européenne pour que la France puisse adhérer à la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines. L'objectif de cette convention est de promouvoir la protection, la conservation et le rétablissement des populations de tortues marines et de leurs habitats, en s'appuyant sur les meilleures données disponibles et en tenant compte des spécificités environnementales, socio-économiques et culturelles des États parties.

Certaines régions ultrapériphériques françaises, comme la Guyane, situées dans la zone de la convention, sont exposées à des activités de pêche illégales qui entraînent également un grand nombre de captures accidentelles de tortues marines. Ces circonstances exigent une coopération opérationnelle renforcée avec les pays voisins afin de préserver ces espèces protégées et de garantir l'intégrité de leurs habitats.

En conséquence, les députés ont proposé que la France informe le Parlement européen et le Conseil de son adhésion à la convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines et consulte la Commission, ainsi que les parties prenantes concernées, notamment les acteurs locaux, sur les positions relatives aux décisions, mesures et recommandations prises au titre de la convention, et qu'elle informe régulièrement la Commission de l'adoption de ces décisions, mesures et recommandations. La Commission devrait, quant à elle, informer régulièrement le Parlement européen des décisions, mesures et recommandations prises au titre de la Convention.